

Notre thème principal cette année est:

"Inclusion du handicap dans nos écoles"

La France a vécu cet été au rythme des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques!

En situation de handicap, un athlète y participant a pu dire:

:"Quelquefois on aimerait être reconnu à notre juste valeur. Il ne faut pas oublier que dans les actes de la vie quotidienne, on doit toujours donner deux fois plus que les autres"

Et dans nos écoles ? Comment est vécu le handicap ?

Les DDEN cherchent à faire connaître les actions positives. Ce bulletin apportera des témoignages. Mais le manque de moyens humains et financiers entraîne parfois des situations inadmissibles.

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. **L'École inclusive** vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves, de la maternelle au lycée, par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Le droit à l'éducation fait partie intégrante des droits de l'homme et est applicable à tous, sans **aucune discrimination**. Le droit à l'éducation donne la possibilité à tous les individus de **bénéficier d'une instruction**. Ce droit permet à notre société de se développer socialement, économiquement et au niveau culturel.

La responsabilité du droit à l'éducation dépend de l'État. Les pouvoirs publics ont donc pour objectif de protéger, de respecter et de mettre en application les principes de ce droit.

L'École Inclusive repose sur trois piliers essentiels :

**l'accessibilité universelle à l'éducation,
la personnalisation de l'enseignement
et la collaboration étroite entre tous les acteurs de l'éducation**

Les 4 domaines d'accompagnement des élèves en situation de handicap à l'école ?

L'accompagnement des élèves favorise :

les actes de sa vie quotidienne,

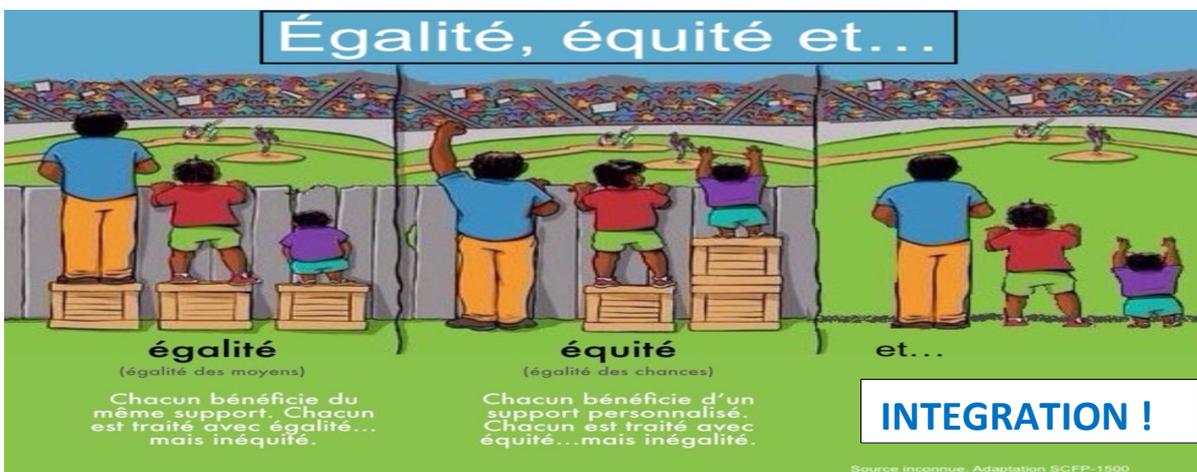
l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives...), les
activités de la vie sociale

la vie relationnelle.

Michelle Messin, Présidente de la délégation Grasse-Val de Siagne.

☎ 06 83 08 78 33 📧 michelle.messin.dden2@mialme.net

ECOLE INCLUSIVE : INFORMATION 0 805 805 110 (numéro vert) un numéro unique pour vous accompagner dans la scolarisation de votre enfant en situation de handicap.

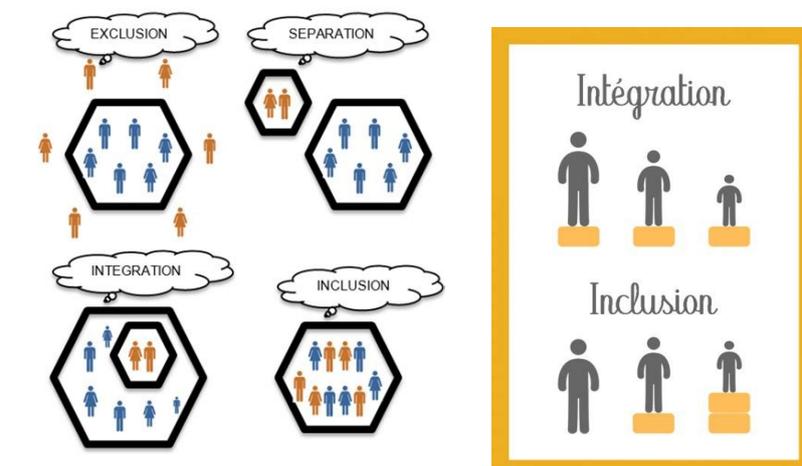


Les différents plans/projets:

Projet personnalisé de scolarisation (PPS): il concerne tous les élèves handicapés reconnus par la MDA, (Maison Départementale de l'Autonomie). Il organise la scolarité de l'élève, définit les mesures d'accompagnement et les aides nécessaires à partir d'une évaluation globale des besoins de l'élève. C'est la famille qui fait la demande auprès de la MDA en remplissant le formulaire Cerfa. L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) évalue la situation de l'élève et élabore le PPS, transmis à la CDAPH. C'est elle qui prend les décisions relatives au parcours de formation sur la base du PPS. Elle statue sur l'orientation des élèves (ULIS).

Projet d'accueil individualisé (PAI) : il concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que : pathologie chronique (asthme, par exemple), allergies, intolérance alimentaire. Il est élaboré à la demande de la famille ou du chef d'établissement (avec accord famille). Le PAI précise :
 – les besoins thérapeutiques (traitement, régime alimentaire... – les aménagements d'horaires – les dispenses de certaines activités et les activités de substitution proposées. Ces éléments sont précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit habituellement l'enfant.

Plan d'accompagnement personnalisé (PAP) : il concerne les élèves qui rencontrent des difficultés scolaires durables dues à un ou des troubles de l'apprentissage. Il présente les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève et est réactualisé tous les ans afin qu'il n'y ait pas de rupture dans la prise en charge. Il est mis en place à la demande du conseil des maîtres ou des parents. Le constat des troubles est fait par le médecin de l'éducation nationale. Le PAP est rédigé par l'équipe pédagogique + professionnels concernés + parents.





Des Chiffres et des Préoccupations!

En 2022, l'Éducation Nationale comptait **3,3 % d'élèves en situation de handicap** scolarisés en milieu scolaire ordinaire (436 085), 501 724 en incluant ceux qui sont accueillis dans les établissements médico-sociaux) : 3,2 % dans le premier degré, 4,4% au collège, 4,9 % dans les lycées professionnels, 0,9 % dans les lycées généraux et technologiques. Le coût budgétaire estimé est d'environ **3,7 Md€ en 2022** (hors participation des collectivités territoriales dont le montant n'est pas connu). Les AESH sont, en 2023, au nombre de **78 816 ETP** (*Equivalent plein temps*). *Ce nombre est notoirement insuffisant pour répondre aux besoins , les DDEN le savent bien car le sujet revient régulièrement en conseils d'écoles .*

La Journée Nationale de l'Autisme à l'école primaire Henri Wallon de Grasse



Ce jour-là, l'école primaire Henri Wallon à Grasse est décorée de **ballons bleus**, enfants et adultes sont habillés en bleu. **Le bleu symbolise le trouble du spectre autistique.**

Dans cette école, une **Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (U.E.E.A.)** est implantée avec le soutien d'un Institut Médico-Educatif: 8 enfants y sont accueillis. Ces élèves, avec des troubles très différents, relèvent d'accueils personnalisés.

Lors de cette journée, toutes les classes de l'école ont bénéficié du passage d'un petit film, préambule à un échange entre élèves et personnel spécialisé.

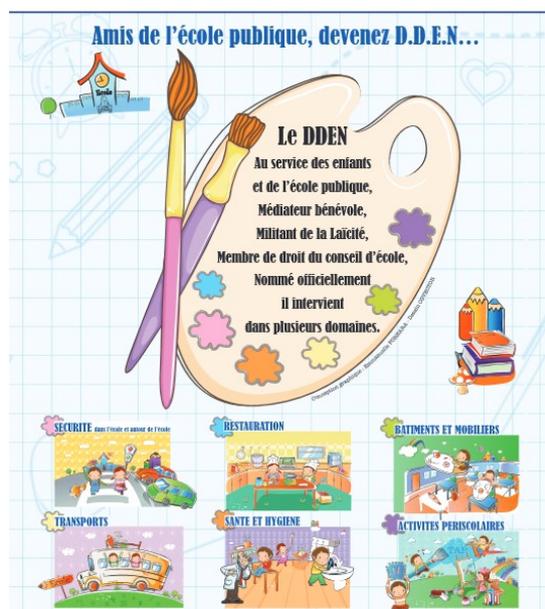
"Mieux connaître ses difficultés et ses différences pour mieux vivre ensemble. »

➤ Un vœu pour 2025 ?



Un exemple: la maternelle Rebuffel de Mougins

➤ Une réponse en 2025 !



Et pour tous une excellente année 2025 !

124 Rue La Fayette
75010 Paris

01 47 70 09 59
federation@dden-fed.org

FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement public

Un questionnaire sur le thème « Handicapé et Sportif ! » a été proposé aux petits et grands, au stand des DDEN, lors du Festival du Livre de Mouans-Sartoux des 4, 5 et 6 octobre 2024.

Question n°1 : Avez-vous regardé les jeux olympiques à la télé ? Tous les participants ont répondu avec enthousiasme : Oui

Question n°2 : Avez-vous regardé les jeux paralympiques ?

53 % ont répondu Oui, 12 % un peu, 35 % non

Question n°3 : Pouvez-vous citer 3 sports pratiqués par les handicapés aux jeux olympiques ? (Cf. le livre offert par les DDEN aux écoles « Il va y avoir du sport », pages 16 et 17). Les sports cités :

boccia, break dance, basket, foot, rugby, volley, natation, course à pied, ping-pong, tennis, escrime, judo, cécifoot, le tir au pistolet, équitation, beach-volley, vélo, saut en longueur,

Question n°4 : Avez-vous découvert l'un de ces jeux ?

La boccia et le break dance ont été les découvertes de ces jeux. Les enfants ont souligné leur étonnement et leur admiration envers ces sportifs pratiquant les sports soit en fauteuil, soit avec des prothèses, soit en étant non voyants ou malentendants.

Question n°5 : Connaissez-vous des enfants en situation de handicap ?

76 % ont répondu oui

Question n°6 : Sont-ils scolarisés dans une école ?

76 % ont répondu oui, certains enfants ont précisé dans leur propre école, d'autres en citant les classes ULIS (Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire) . Un adulte a évoqué l'Institut Médico-Educatif et le SESSAD.

Question n°7 : Que souhaitez-vous dire par rapport aux enfants handicapés ? (extraits à méditer)

"Les intégrer dans les écoles". "Ne pas faire de différence". "Leur handicap n'est pas de leur faute", "les aider dans la vie de tous les jours". "Avoir de la bienveillance envers eux". "Ne pas les catégoriser comme des personnes anormales". "Ils ont plus de difficultés à apprendre". "Continuer le combat d'inclusion". "Recruter du personnel pour s'en occuper". "Leur donner la chance de réussir". "Les enfants autistes ne comprennent pas toujours ce que nous leur disons" "Les handicapés ont les mêmes droits que nous, enfants"

Un témoignage recueilli : dans une école élémentaire, un enfant a des difficultés motrices avec ses mains et ses doigts provenant d'une maladie rare. La maman de cet enfant a créé une association pour collecter des fonds et ainsi financer l'emploi d'une personne aidante et présente en classe. Les fonds récoltés servent également à la recherche de cette maladie.

les DDEN vous informent et sont présents sur le terrain !



Notre stand DDEN au Festival du Livre



Notre présence lors des Forums des Associations



Différents sigles et acronymes pour (*essayer de*) se repérer !

AEMO: Action Educative en Milieu Ouvert. **BEP** :Besoins Educatifs Particuliers, concerne les élèves pour lesquels une adaptation de la scolarité est nécessaire: élèves intellectuellement précoces, enfants du voyage, mineurs en milieu carcéral

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CMPP :Centre Médico-Psycho-Pédagogique, appartient au secteur médico-social: consultations et soins pour des enfants ou adolescents en difficulté. Une équipe pluridisciplinaire (médecins, thérapeutes, rééducateurs) assure la prise en charge; des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires y travaillent parfois.

DAR :Dispositif d'AutoRégulation pour les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme

Maitre G: Les « **maîtres G** » assurent des aides spécialisées à dominante rééducative à destination des élèves dont il faut faire évoluer les rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les tâches scolaires

Maitre E : Un enseignant spécialisé option E dit « **maitre E** » (aide à dominante pédagogique) : Il a pour but d'aider l'élève à contourner ou surmonter ses difficultés d'apprentissage. Le maitre E va tenter de pallier les différents types de difficulté tels que celles de lecture, d'écriture, d'orthographe, d'apprentissage

PIA : Projet individualisé d'accompagnement, concerne les élèves handicapés ayant un PPS et accueillis dans un ESMS

PIAL : Pôles inclusifs d'accompagnement localisés **PPI** :Projet pédagogique individualisé

PPRE : Projet Personnalisé de Réussite Educative: concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences.

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés, composé d'enseignants spécialisés dans les aides à dominante pédagogique (option E), à dominante rééducative (option G) et de psychologues scolaires. **RECT** Réseau Egalité des Chances et des Territoires

SAPADH :Service d'Assistance Pédagogique à Domicile, concerne les enfants malades

SESSAD: Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

TDAH : Troubles du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité

UE : Unité d'Enseignement **UEE** : Unité d'enseignement externalisée. Ces unités permettent à des enfants scolarisés en établissement médico-social de bénéficier de l'inclusion scolaire. **UEEA** :Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme.

UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme



liste loin d'être exhaustive !